



CDD après Démission

Par Flef

Bonjour, j'espère pour trouver des avis pour m'aiguiller sur notre situation.

Ma compagne a démissionnée de son contrat en CDI pour divers raisons personnelles et également l'envie de changer de métier.

Elle ne cumule pas les 5 ans en continue pour une reconversion.

Elle ne touchera donc pas d'allocations chômage dans un premier temps et je pense aura du mal à avoir un avis rendu positif au bout des 4 mois.

Ma question est donc sur le contrat CDD, je peux lire qu'il est nécessaire de cumuler 65 jours de CDD pour retrouver un droit aux allocations, mais est il possible de faire par exemple 4 CDD de 1 mois par exemple ou faut il un seul contrat de minimum 65 d'affiliées?

Désolé pour la longueur et merci à ceux qui prendront le temps de me lire